



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 100 CSJ/19

REUNION DU 18 JANVIER 2023

Présents : MM. AZZOUN F. – CHEVANNE T. – FAVELIER R. – DA SILVA S. – BELORGEY B. - IPOUA G.

FMI

La commission rappelle à tous les clubs que la FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE est obligatoire dans les tous championnats jeunes (de U18 à U13 et de U15 FEM à U13 FEM).

Toutes F.M.I qui ne sera pas mises en place, pour la phase printemps, sera sanctionnée par une amende.

La commission invite les clubs à vérifier le paramétrage dans Footclubs pour la personne en charge des différentes équipes.

I - JEUNES GARÇONS

Les matchs U13 pour la phase printemps pourront se jouer à partir de 13h30.
Les matchs U15 se joueront à 15h et les matchs U18 le dimanche matin à 10h.

ACCESSIONS PHASE PRINTEMPS

ACCESSIONS DE D3 EN D2

U13 D3 : les 1er et 2ème de chaque groupe.

- **U13 D3 – A**
UCCF
ENT MANLAY 1
- **U13 D3 – B**
MEURSAULT 2
ENT MANLAY 2

- **U13 D3 – C**
SAULON CORCELLES
FAUVERNEY 2
- **U13 D3 – D**
POUILLY EN AUXOIS 2
ENT EF VILLAGES
- **U13 D3 – E**
CHEVIGNY ST SR 4
USCD 3

COMPOSITION DES GROUPES

U13

D1

POULE A	POULE B
FONTAINE LES DIJON	ASPTT DIJON
DFCO FEM.	MEURSAULT
ENT. USSE/ST RÉMY	AS BEAUNE
USCD	GEVREY CHAMBERTIN
ASFO	QUETIGNY
DAIX	CHEVIGNY
GRÉSILLES FC	MARSANNAY
LONGVIC	FAUVERNEY

D2

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
ENT. USSE/ ST RÉMY 2	IS SELONGEY 2	BEAUNE 2	GENLIS
MVF	VAL DE NORGE	RUFFEY STE MARIE	ECHENON
POUILLY EN AUXOIS	TILLES FC	MEURSAULT 2	ENT. BRAZEY/AIFC
ENT. MANLAY 1	ENT. EF VILLAGES	ENT. MANLAY 2	ST JEAN DE LOSNE
USCD 3	CHEVIGNY ST SR 4	VOUGEOT	QUETIGNY 2
UCCF	DAIX 2	MARSANNAY 2	ENT. CESSEY/FCLC
FONTAINE LES DIJON3	FCNCS	CHENOVE	AUXONNE
DIJON ULFE	USCD 2	LONGVIC 2	ST APOLLINAIRE 2
ASFO 2	ASPTT DIJON 4	ST APOLLINAIRE 3	SAULON CORCELLES
PLOMBIÈRES	CF TALANT	CHEVIGNY ST SR 2	FAUVERNEY 2

D3

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
ENT. CCOF/SCV/FCSG 2	FCNCS 2	MEURSAULT 2	ASPTT DIJON FEM. 4
ENT. USSE/ST RÉMY 3	CHEVIGNY ST SR 3	ENT. SAVIGNY/FCCL	CHENOVE FEM 3
ENT. MORVANDELLE	TILLES FC 2	VOUGEOT 2	DAIX F. 4
POUILLY EN AUXOIS 2	DIJON ULFE 2	SEURRE	FC MPL
MVF 2	ST APOLLINAIRE 4	NOLAY	USCD 4
DAIX 3	GRÉSILLES FC 2	GEVREY 2	JDF 21
UFCO	IS SELONGEY 3	AUXONNE	VNFC 2
CHENOVE 2	ENT. FCGS	ECHENON	DIJON ULFE 3
ENT. EF VILLAGES 2	TALMAY	GENLIS 2	MAGNY
			CHENOVE 4

U15**D1**

GEVREY CHAMBERTIN
DFCO FEM. 2
BEAUNE
IS SELONGEY
ENT. USSE/ST RÉMY
FC DAIX
ASFO 2
LONGVIC
FONTAINE 2
AISEREY IZEURE

D2

POULE A	POULE B
MVF	BEAUNE 2
UCCF	ST JEAN DE LOSNE
ENT. UFCO/CCOF	AUXONNE
ENT. POUILLY	FC MPL
ENT. MORVANDELLE	GENLIS
CF TALANT	ENT. FAUVERNEY
JDF 21	ENT. TILLES/VNFC
GRESILLES FC	QUETIGNY
USCD 2	MARSANNAY 2
ST APOLLINAIRE 2	CHENOVE

D3

POULE A	POULE B	POULE C
MVF 2	RUFFEY STE MARIE	LONGVIC 2
ENT. ESVO/FCAB	SEURRE	CHEVIGNY 2
ENT. EF VILLAGES/IS SELONGEY	ENT. SAVIGNY/FCCL	USCD FEM. 3
ST APOLLINAIRE 3	GEVREY 2	ENT. TILLES/VNFC 2
	FCNCS	DIJON ULFE

La Phase Printemps U15 D3 se déroulera en matchs Aller-Retour.

U18

D1

IS SELONGEY
BEAUNE
GEVREY CHAMBERTIN
CHEVIGNY
FC DAIX
FC MPL
MVF
LONGVIC
ENT. USSE/ST RÉMY
GENLIS

D2

POULE A	POULE B
UCCF	GENLIS 2
ENT. UFCO	AISEREY IZEURE
ENT. TILLES/VNFC	ST JEAN DE LOSNE
EF VILLAGES	MEURSAULT
FC DAIX 2	ENT. FCCL/SAVIGNY
GRESILLES	MARSANNAY
CF TALANT	ENT. FAUVERNEY/ESTV
USCD 2	QUETIGNY
	FCNCS

D3

ENT. LACANCHE
EF VILLAGES 2
EF VILLAGES 3
ENT. FAUVERNEY 2
ENT. AUXONNE
SEURRE
CHEVIGNY 2
FCCL 2

MATCHS NON-JOUES

U8 D1

Match 24910091 GEVREY – MVF du 11/12

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

U15 D3 – A

Match 25210107 ES MORVANDELLE – ST APOLLINAIRE du 14/12/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

U13 D2

Poule B

Match 25212759 FCVN – CHENOVE du

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

Poule C

Match 25210939 ST JEAN DE LOSNE – GEVREY du

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

U13 D3 – B

Match 25211079 AUXONNE 2 – NOLAY du 15/10/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

COURRIERS

ES MORVANDELLE : Suite au match non joué U15 D3 – A ES MORVANDELLE – ST APOLLINAIRE suite à terrain impraticable.

La commission ayant fixé la date butoir des championnats au 14/12/2022, les clubs avaient la possibilité d'inverser la rencontre, sachant que le club de ST APOLLINAIRE possède un terrain synthétique.

Il n'y a pas d'incidence au classement, le club étant « ayant droit » car il termine 2ème et les 2 premiers montent en D2.

MPL : concernant les desideratas jeunes phase printemps. Pris note.

SEURRE : informant que les matchs U18 D3 se joueront le dimanche à 10h00. Pris note.

CHENOVE :

- Souhaite que leur équipe U13 FEM soit intégrée dans le championnat U13 D3 Garçon. Pris note. (Voir groupes ci-dessus).
- Engagement d'une équipe supplémentaire en U13 D3. Pris note.
- Demande que les rencontres U13 et U15 FEM se jouent à 13h30. Pris note.

CHEVIGNY ST SR : Demande que leur équipe U18 D2 soit intégrée au championnat U18 D3 en phase printemps. Pris note.

GEVREY : Demande que leur équipe U13 D2 soit intégrée au championnat U13 D3 en phase printemps. Pris note.

FCCL : nous informant l'engagement d'une deuxième équipe U18. Pris note.

FCNCS : Demande que leur équipe U15 D2 soit intégrée au championnat U15 D3 en phase printemps. Pris note.

FC MPL : Demande que leur équipe U13 D2 soit intégrée au championnat U13 D3 en phase printemps. Pris note.

LONGVIC : Demande que leur équipe U15 FOOT LOISIR soit intégrée au championnat U15 D3. Pris note.

SEURRE : nous informant que suite à la réfection du terrain de SEURRE les équipes jeunes devront être mise en alternance.

TIRAGE AU SORT PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL U13 PITCH

Le deuxième tour aura lieu le Samedi 25 Février 2023 sur le terrain du club premier nommé

8 Plateaux de 4 équipes

RECTIFICATIF TIRAGE AU SORT

Suite au **PV du 14/12/2023**

PLATEAU 9

Mail de EF VILLAGES : Suite à une erreur de calcul, la commission dit 1^{er} EF VILLAGES - 2^{ième} TILLES FC 1 – 3^{ième} GRESILLES FC – 4^{ième} FAUVERNEY. La commission dit EF VILLAGES et TILLES FC qualifiés au prochain tour.

Pour le plateau 4 il y a GRESILLES FC il faut lire EF VILLAGES

PLATEAU 16

Mail de CHEVIGNY ST SR : Suite à erreur de transcription, 1^{er} DIJON ULFE 1 – 2^{ième} CHEVIGNY ST SR 2 – 3^{ième} LONGVIC

Pour le plateau 4 il y a LONGVIC il faut lire CHEVIGNY ST SR 2

Plateau 1	ASPTT DIJON 1	BEAUNE 2	ENT. CESSÉY	DAIX 1
Plateau 2	CHEVIGNY ST SR 1	USCD 1	UFCO	TILLES FC
Plateau 3	IS SELONGEY 1	UCCF	DAIX 2	GEVREY
Plateau 4	FONTAINE LÉS DIJON 1	ASPTT DIJON 2	LONGVIC CHEVIGNY ST SR 2	GRESILLES FC EF VILLAGES
Plateau 5	DIJON ULFE	ST APOLLINAIRE	FONTAINE LES DIJON 2	CHENOVE

Plateau 6	POUILLY EN AUXOIS	DFCO	MVF	ST APOLLINAIRE 2
Plateau 7	ASFO	IS SELONGEY 2	FAUVERNEY	VOUGEOT
Plateau 8	MARSANNAY	BEAUNE 1	USCD 2	QUETIGNY

Organisation

Durée des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : 2 x 10 min/rencontre Deux qualifiés par plateau

Règlement formule JOUR DE COUPE : voir sur le SITE

Avant chaque rencontre effectuer les défis 1 c 1. Les résultats sont à inscrire dans les cases Tirs au But.

Classement :

Victoire : 3 pts

Nul : 1pt

Défaite : 0 pt

En cas d'égalité dans le classement, le départage se fera par les résultats des défis 1 c 1.

Les feuilles de matches ainsi que le classement sont à envoyer au District de Côte d'Or par le club recevant **POUR LE LUNDI 27 FEVRIER (délai de rigueur)**

II. FEMININES

PLATEAUX COUPE FUTSAL U13 FEM FEMININES du 14 JANVIER 2023

TOUR QUALIFICATIF POUR LA FINALE DEPARTEMENTALE

Groupe A

Mail de DIJON UNIVERSITE CLUB : déclarant forfait.

Groupe B

Mail de VILLERS LES POTS GSF : déclarant forfait.

MATCHS NON-JOUES

U13 FEM

Match 25283793 EF VILLAGES – BEAUNE du 15/10/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

Match 25286729 EF VILLAGES – LONGVIC du 5/11/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

Match 25286803 DUC - CHEVIGNY ST SR du 26/11/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

Match 25286736 EF VILLAGES – MARSANNAY du 3/12/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

III – FOOT PLAISIR U15

Match 25384001 CCOF – TALANT 2 du 12/11/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

Match 25384002 CESSEY – TALANT 2 du 19/11/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

Match 25384005 CCOF – CESSEY du 26/11/2022

La Commission donne match perdu aux deux clubs 0 - 0 0 pt.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.